

MONTANTS MENSUELS D'IFSE DES IPCSR

L'ensemble des IPCSR bénéficie d'un même régime indemnitaire (il n'existe pas de distinction entre l'administration centrale et les services déconcentrés)

GRUPE 1
MONTANT MOYEN : 562,18€

GRUPE 2
MONTANT MOYEN : 553,45€

* Le montant d'IFSE à 0,00 € est lié à la position de maladie des agents